



FICHE PRÉVENTION

Utilisation d'une tondeuse autoportée

Les risques

- **Projection** de cailloux, poussières ou autres objets sur un tiers (collègues ou public) se trouvant à proximité
- **Renversement** lors d'un travail sur terrain en pente
- **Coupure au niveau des mains** lors du débouillage ou de l'entretien de la lame
- **Coupure au niveau des pieds** par la lame
- **Incendie** lors du remplissage du réservoir de carburant
- **Heurt** par un tiers lié à la circulation routière
- **Brûlure** au contact du moteur
- **Bruit** émis par la machine (émission généralement > à 90 dB(A))
- **Vibrations** de l'appareil (dorsalgie)



Préparation du travail

- Le conducteur doit être titulaire d'un **permis de conduire adapté** (uniquement pour les déplacements sur la voie publique avec une tondeuse autoportée immatriculée)
- **Effectuer une reconnaissance** du terrain à tondre, enlever les objets tels que les bouteilles, sacs plastiques, fil de fer, pierres... et repérer les accidents de terrain (trous, fossés...)
- **Baliser la zone de travail. Installer une signalisation** temporaire de chantier pour les travaux en bordure de voie publique
- **Choisir une machine appropriée** au travail à réaliser (puissance, largeur de coupe...)
- **Vérifier l'état d'usure et l'équilibre de la lame** (remplacer toute lame courbée, fissurée ou endommagée) et **la fixer solidement**
- **S'assurer que les dispositifs de sécurité** (carter de protection, déflecteur, pot d'échappement...) sont en place et en bon état
- S'assurer que la **sellerie du siège** et son **mécanisme d'amortissement** sont en bon état
- **Vérifier l'état et la pression des pneus**
- **Régler la hauteur de coupe** suivant la hauteur de l'herbe et la configuration du terrain
- **Faire le plein d'essence** avant de commencer, pendant que le moteur est froid, dans un endroit aéré. Utiliser un bidon homologué pour les carburants. **Ne pas fumer**
- Mettre les **équipements de protection individuelle** nécessaires
- **Contrôler le bon fonctionnement** des principaux organes de commande de l'outil (arrêt du moteur, accélérateur, freins, embrayage de lame, capteur de présence sur le siège...)
- **Disposer d'une trousse de premiers secours** et avoir au minimum un agent formé aux gestes de premiers secours sur le chantier

Pendant le travail

- **Assurer un périmètre de sécurité** suffisant autour de l'aire de travail (rayon de 10 m au minimum autour de l'utilisateur)
- **Veiller aux obstacles** sur le parcours
- **Se déplacer dans le sens de la pente** sur un terrain accidenté. **Respecter la pente maximale** à ne pas dépasser indiquée sur la tondeuse autoportée
- **En cas de bourrage, arrêter le moteur et débrancher la bougie. Utiliser un bâton** pour débourrer
- **Lors du retrait du panier, débrayer la lame**
- **En cas d'endommagement de la lame, la changer immédiatement**
- **Arrêter la lame lors d'un déplacement en dehors de la zone de tonte** (allée de gravier, trottoir...)
- **Ne pas se déplacer sur la voie publique si le véhicule n'est pas homologué « Route »** (immatriculation). Utiliser une remorque de transport
- **Utiliser un déflecteur** adapté si l'herbe n'est pas ramassée
- Dans la mesure du possible, **refaire le plein d'essence quand le moteur est froid**. Dans le cas contraire, utiliser un bidon équipé d'un bec verseur avec arrêt automatique du remplissage dès que le réservoir est plein. **Ne pas fumer**

Après le travail

- Avant toute intervention d'entretien, **arrêter le moteur et débrancher la bougie**
- Assurer un **entretien régulier** de la tondeuse autoportée (nettoyage, lubrification, affûtage...)
- **Ranger la tondeuse autoportée et retirer la clé de contact**

Les équipements de protection individuelle

- Chaussures de sécurité
- Vêtements de travail ajustés et longs (pantalon et manches longues)
- Vêtement de signalisation à haute visibilité de classe 2 minimum si intervention sur la voirie
- Gants (résistants aux coupures et perforations)
- Protection auditive (casque anti-bruit ou bouchons d'oreilles)

